
État de l'argenterie et autres objets qui servaient au culte de la commune de Louversey (Eure), lors de la séance du 24 frimaire an II (14 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

État de l'argenterie et autres objets qui servaient au culte de la commune de Louversey (Eure), lors de la séance du 24 frimaire an II (14 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) p. 440;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38700_t1_0440_0000_4;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Suit la lettre du ministre de la guerre (1).

Le ministre de la guerre, au citoyen Président de la Convention nationale.

« Paris, le 24 frimaire, an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Je t'envoie 400 livres en assignats que vient de m'adresser le chef de brigade Laissac, en m'invitant de présenter cette offrande à la Convention pour le soulagement de la veuve et des enfants d'un citoyen mort en défendant la patrie.

« Salut et fraternité.

« J. BOUCHOTTE. »

Les officiers municipaux de Louversey, département de l'Eure, envoient 3 marcs 6 onces d'argenterie d'église, et 50 livres provenant de la vente des confessionnaux.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2),

Etat de l'argenterie et autres objets qui servaient au culte de la commune de Louversey, district d'Evreux, département de l'Eure (3)

Ledit état fait par le conseil général de ladite commune le 3 frimaire, présent mois, consiste en ce qui suit :

- 1^o Un calice,
- 2^o Une patène,
- 3^o Un soleil,
- 4^o Un petit ciboire,
- 5^o Un grand ciboire.

Tous lesquels objets forment toute l'argenterie de l'église, pesant ensemble trois marcs six onces qui seront incessamment, avec la somme de cinquante livres, provenant de la vente des confessionnaux, envoyés à la Convention nationale.

Fait en conseil général, séance publique du soir, les jour et an que dessus.

Collationné, trouvé conforme à l'original porté sur le registre, par nous Bernard Brunel, *maire* et Philippe-Jacques Brunel, *secrétaire*, le 20 frimaire de l'an II de la République une et indivisible.

B. BRUNEL, *maire*; P. BRUNEL, *secrétaire-greffier*.

Les administrateurs du district de Montpellier, la Société populaire d'Oust, chef-lieu de canton, district de Saint-Girons, la commune de Villiers-en-Dessœuvre, canton d'Ivry-la-Bataille, applaudissent aux travaux de la Convention et l'invitent à rester à son poste jusqu'à la paix.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » et renvoi à la Commission chargée de recueillir

le vœu des administrations pour inviter la Convention nationale à rester à son poste (1).

(Suivent ces diverses adresses.)

1.

Adresse des administrateurs du district de Montpellier (2).

Les administrateurs du district de Montpellier, à la Convention nationale.

« Représentants,

« Plus occupés de remplir nos devoirs, de faire exécuter vos salutaires décrets, que du soin de vous parler de nous-mêmes, rarement nous faisons entendre l'expression de nos vœux dans le sanctuaire des lois. Quels vœux d'ailleurs aurions-nous à former, lorsque vous faites tout pour le bonheur du peuple? Et qui, mieux que vous-mêmes, vertueux Montagnards, peut apprécier vos intentions et vos glorieux travaux?

« Nous ne vous dirons pas, avec la France entière, que nous adhérons à vos décrets, aux événements à jamais mémorables qui, le 31 mai et les premiers jours de juin, sauvèrent la République. Loin de nous la coupable pensée de méconnaître jamais la représentation nationale, de blasphémer contre les pères de la patrie. Au milieu des orages formés des exhalaisons infectes du marais desséché depuis par vos énergiques travaux, cramponnés aux rochers sourcilieux de la Montagne, nous osions alors jurer par elle; forts de son énergie, nous repoussions d'une main courageuse les attaques d'un comité contre-révolutionnaire qui n'osa compter sur le succès de ses affreux complots s'ils n'étaient cimentés de notre dissolution. C'est ainsi, représentants, et non par de stériles vœux, que nous adhérons à vos décrets.

« Le fédéralisme expire enfin dans la rage de l'impuissance; quelques têtes de ce monstre politique tombent tous les jours sous la hache vengeresse des droits du peuple; la moderne Médée n'est plus, le sol de la France a cessé de gémir du poids de cette femme d'exécration mémoire. Par l'effet de vos décrets révolutionnaires, le pauvre ne mange plus un pain trompé de ses larmes; nos ennemis intérieurs ne pouvant plus s'agiter que dans l'ombre des maisons d'arrêt, seront bientôt réduits à désirer la prospérité nationale. De la cime de ce mont, siège de votre gloire, le flambeau de la raison, éclairant la France libre, a fait tomber le bandeau des préjugés et de la superstition; un immense trésor, sorti des antres du fanatisme, va servir, en vos mains, à ébranler les trônes. Restez, représentants, restez fermes à votre poste, et ne le quittez que lorsqu'une paix glorieuse aura placé la France au rang qu'elle doit occuper parmi les nations.

« Les administrateurs du district de Montpellier. »

(Suivent 12 signatures.)

(1) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 815.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 180.

(3) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 815.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 180.

(2) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 825.